



Commune de
Saint-Pierre

Coeur d'Oléron

CONCERTATION **PREALABLE**

**Au titre de l'article L121-16
du Code de l'Environnement**

du 12 JUILLET au 12 SEPTEMBRE 2021

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON :

Projet de modification du zonage du Centre Technique Municipal

Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'organiser à son initiative une concertation préalable dans le respect des conditions fixées aux articles L121-16 et L121-16-1 du même Code.

Le projet consiste à :

- modifier le zonage artisanal du centre technique communal,
- permettre la mutation de cet équipement.

Un dossier de présentation sera mis à disposition durant cette période :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Pierre d'Oléron, 1 place Gambetta, 17310 SAINT-PIERRE d'OLERON, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Sur le site Internet suivant : www.saintpierreoleron.com

Le public peut également adresser ses observations et propositions :

- Par courrier : Mairie de Saint-Pierre d'Oléron, 1 place Gambetta, 17310 SAINT-PIERRE d'OLERON
- Par e-mail : urbanisme@saintpierreoleron.com

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.